

Ouvrier du Paysage

RNCP36438 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	214s, 214r
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/11/2026

Certificateur(s)

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 17987301300017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

En Métropole, le titre professionnel « Ouvrier du Paysage » que l'arrêté de spécialité du 13 mai 2013 avait défini en 3 activités types conserve toute sa pertinence sous cette forme. Les intitulés des activités types sont modifiés afin de remplacer la notion restrictive « d'espaces verts » par celle plus large « d'espaces paysagers », incluant les jardins privés et jardins de particuliers. La notion de « plantation et engazonnement » est élargie à la « végétalisation », qui comprend toutes les implantations de végétaux, quels que soient la surface, le support de culture et le végétal utilisé. La compétence d'abattage et de débit d'arbres de petites dimensions est séparée de la compétence relative à la taille des végétaux, où elle était jusqu'à présent incluse. L'activité et les compétences relatives aux travaux dits de « maçonnerie paysagère » sont renommées afin de faire apparaître la pose de clôtures et la réalisation de terrasses d'agrément en matériaux divers. La compétence relative à la protection des végétaux est mise en oeuvre dans chaque activité constitutive de l'emploi et est donc intégrée à chaque activité type.

Les orientations publiques liées à la transition écologique et énergétique modifient certains principes régissant les aménagements paysagers et leur entretien. Considérés hier pour leurs seules dimensions ornementales (amélioration du cadre de vie) et fonctionnelles (circulations, aires de jeux), les espaces paysagers sont aujourd'hui des éléments clés de ces deux transitions. Les ouvriers du paysage sont au coeur de la transition écologique et environnementale. La préservation des écosystèmes et de la biodiversité est devenue un impératif pour toute réalisation dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, et du paysage. Les aménagements se doivent d'être pérennes, économes en eau et en éléments fertilisants, et entretenus sans avoir recours à des produits phytopharmaceutiques. La flore d'origine locale, produite localement selon des méthodes respectueuses de l'environnement, est mise en avant dans les aménagements, favorisée par de nouvelles labélisations de végétaux de la filière horticole : Fleurs de France, Plante Bleue... La végétalisation urbaine est un des axes de la transition énergétique, afin de lutter contre les « îlots de chaleur », et favoriser le confort climatique des bâtiments, grâce aux fonctions naturelles de transpiration et d'ombrage des végétaux. Ce rôle du végétal est mis en avant par le biais des aménagements paysagers classiques (alignement d'arbres urbains, espaces verts), mais également par le biais de techniques nouvelles ou réinventées (murs et toitures végétalisés).

Les effets positifs des espaces paysagers sur le bien-être des populations sont reconnus et stimulent le secteur : politique des municipalités volontariste (stimulée par le concours des villages fleuris) ou contrainte (Loi Labbé) pour améliorer la gestion de leurs espaces paysagers, implantation de végétaux dans les structures de soins, engouement

des particuliers pour le jardinage d'agrément ou de production potagère et fruitière, en lien avec le développement de l'agriculture urbaine.

La typologie salariale des structures employant des ouvriers du paysage reste inchangée : l'emploi est majoritairement exercé dans des collectivités territoriales et des entreprises du paysage, ces dernières restant de petite taille (les deux tiers des entreprises n'ont aucun salarié, un quart en ont d'un à cinq).

Les outils, machines et matériaux utilisés progressent en termes de sécurité, de consommation énergétique, ou d'empreinte carbone, et les motorisations électriques, de plus en plus performantes, deviennent une alternative viable pour les professionnels du paysage. Dans ce contexte sectoriel, l'analyse du travail a combiné la réalisation d'un dossier de veille emploi formation relatif au secteur, des entretiens lors de salons et colloques professionnels, des consultations via un syndicat représentatif du paysage, des entretiens avec des entreprises de métropole et d'outremer, et la diffusion d'une enquête auprès d'entreprises du secteur. Cette

analyse a permis de confirmer que ni les orientations publiques, liées à la transition écologique et énergétique, ni les évolutions techniques liées aux matériels et matériaux, n'ont modifié les activités et les compétences du coeur de l'emploi, qui restent l'entretien d'espaces paysager, leur végétalisation, et l'implantation d'équipements de parcs et jardins et d'ouvrages de maçonnerie paysagère.

ACTIVITÉS VISÉES

- Entretien d'un espace paysager
- Végétaliser un espace paysager
- Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Entretien d'un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse

Tailler des arbres et des arbustes

Abattre et débiter un arbre de petites dimensions

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

2. Végétaliser un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Réaliser un gazon ou une couverture végétale

Planter des arbres et des arbustes

Réaliser un massif ornemental

3. Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Blocs de compétences

RNCP36438BC01 — Entretien d'un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
- Tailler des arbres et des arbustes
- Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
- Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. La mise en situation professionnelle est constituée de trois phases :

Phase 1 : Un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères

Phase 2 : L'entretien d'un espace paysager

Phase 3 : Le débit de tronçons de bois 2. Questionnaire professionnel

2. Le questionnaire professionnel comprend trois parties.

Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux.

Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons de maladies, adventices ou parasites des végétaux.

Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux. 3.

3. Un entretien final de 15 minutes, y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

RNCP36438BC02 — Végétaliser un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Réaliser un gazon ou une couverture végétale

Planter des arbres et des arbustes

Réaliser un massif ornemental

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. La mise en situation professionnelle est constituée de trois phases :

Phase 1 : Un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères

Phase 2 : L'entretien d'un espace paysager

Phase 3 : Le débit de tronçons de bois 2. Questionnaire professionnel

2. Le questionnaire professionnel comprend trois parties.

Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux.

Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons de maladies, adventices ou parasites des végétaux.

Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux. 3.

3. Un entretien final de 15 minutes, y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

RNCP36438BC03 — Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
- Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
- Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
- Poser et entretenir un réseau d'arrosage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. La mise en situation professionnelle est constituée de trois phases :

Phase 1 : Un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères

Phase 2 : L'entretien d'un espace paysager

Phase 3 : Le débit de tronçons de bois 2. Questionnaire professionnel

2. Le questionnaire professionnel comprend trois parties.

Partie 1 : un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux.

Partie 2 : un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons de maladies, adventices ou parasites des végétaux.

Partie 3 : un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux. 3.

3. Un entretien final de 15 minutes, y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

4. Autres modalités d'évaluation le cas échéant

Un entretien technique pour la compétence "Poser et entretenir un réseau d'arrosage". Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprises du paysage
- Parcs et jardins
- Sols sportifs
- Services techniques des collectivités
- Services techniques des complexes touristiques

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste
- Ouvrier des espaces verts
- Ouvrier paysagiste
- Agent d'entretien des parcs et jardins

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytosanitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatif à l'habilitation électrique.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifiés relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (2 membres du jury par candidat présenté).

Le jury est composé de professionnels :

- Responsable
- Responsable jardins
- Paysagiste

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 940 €
-------------------------	---------

Selon la branche	5 226 € – 5 940 €
------------------	-------------------

Prise en charge	Branches concernées
5 940 €	Valeur par défaut · 212 branches
5 226 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/11/2026
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36438/>